

Droit du travail – Le CDD : un contrat atypique

Ce cours vous est proposé par Cécile CASEAU-ROCHE, Maître de conférence, Université de Bourgogne et Jean-Michel DORLET, juriste chargé d'enseignement, Université de Bourgogne et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

Quiz

- 1. Un boucher a son commerce dans les halles de Dijon. Il intervient par ailleurs tous les lundis et mercredis durant le premier semestre dans un centre de formation en apprentissage. Il a accepté un CDD.**
 - a. Il est en CDD saisonnier
 - b. Il est en CDD d'usage
 - c. Il est en CDD de mission
- 2. La durée du CDD est fixée :**
 - a. Par la loi qui est d'ordre public
 - b. Par des dispositions conventionnelles
 - c. Par la loi à titre supplétif
- 3. Un assistant RH a été embauché en CDD pour 6 mois pour s'occuper des nouvelles élections professionnelles dans l'entreprise. Sa mission n'est pas achevée.**
 - a. Son CDD peut être renouvelé pour 6 mois
 - b. Son CDD peut être renouvelé pour 12 mois
 - c. Son CDD ne peut pas être renouvelé
- 4. Une ouvrière a été embauchée en CDD pour une durée de 18 mois qui arrive à son terme. Elle n'a jamais signé de contrat de travail.**
 - a. Son CDD est présumé être un CDI
 - b. A l'expiration du terme, elle reste dans l'entreprise
 - c. Elle peut obtenir une indemnité de requalification

Références

Comment citer ce cours ?

Droit du travail – Le CDD : un contrat atypique, Cécile CASEAU-ROCHE, Jean-Michel DORLET, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.